

Le gynécologue

et le programme de dépistage organisé du cancer du sein

Le dépistage organisé du cancer du sein, 5 étapes pour vos patientes :

- ÉTAPE 1** Vous prescrivez à votre patiente une mammographie de dépistage en précisant sur l'ordonnance «dépistage organisé» ou votre patiente reçoit tous les deux ans de la structure de gestion du dépistage des cancers un courrier personnalisé l'invitant à réaliser un dépistage du cancer du sein. Ce courrier est accompagné de la liste des centres de radiologies agréés de son département.
- ÉTAPE 2** Votre patiente prend rendez-vous au centre de radiologie.
- ÉTAPE 3** Au centre de radiologie, votre patiente bénéficie d'un examen clinique et d'une mammographie de dépistage (2 clichés par sein).
- ÉTAPE 4**
 - Si aucune anomalie n'est suspectée,
 - Les clichés de mammographie sont adressés à la structure coordonnant les dépistages des cancers dans votre département pour bénéficier d'une seconde lecture.
 - Votre patiente sera automatiquement réinvitée deux ans plus tard pour réaliser un nouveau dépistage.
 - Si une anomalie est suspectée à la première ou à la seconde lecture,
 - Vous serez amené à organiser des examens complémentaires (échographie, biopsie,...).
- ÉTAPE 5** Votre patiente et vous-même recevez un compte-rendu vous informant des résultats. Les clichés sont remis à disposition de votre patiente.



Pour vous, une fiche synthétique reprenant les principales recommandations de prise en charge des femmes porteuses d'une mutation de BRCA1 ou de BRCA2.

Dépliant grand public



Pour vos patientes, des documents d'information et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein (dépliant grand public, dépliant multilingue et roman-photo pour votre salle d'attente).

Dépliant multilingue



Roman-photo



Vous pouvez commander les documents suivants à diffusion@institutcancer.fr

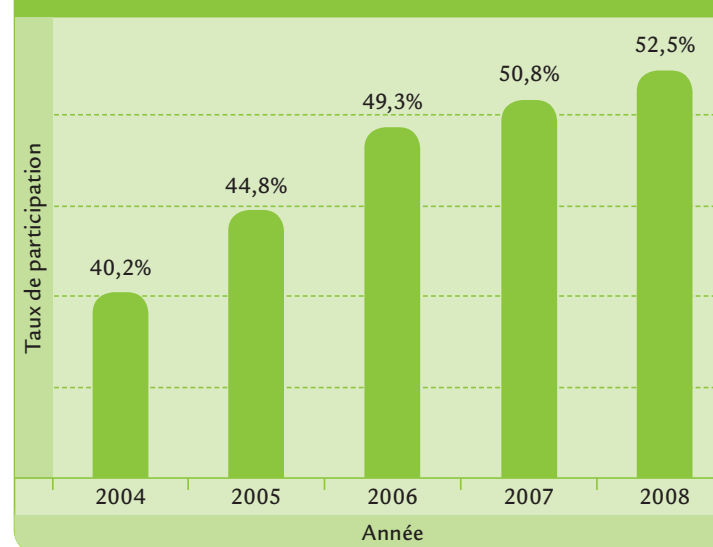
Pour obtenir les coordonnées de la structure de gestion du dépistage des cancers de votre département :

www.e-cancer.fr ou **CANCER INFO SERVICE**
0810 810 821
Prix d'un appel local

Les pouvoirs publics ont mis en place un programme de dépistage organisé du cancer du sein qui s'adresse tous les deux ans aux femmes de 50 à 74 ans, ne présentant pas de facteur de risque particulier ni de symptôme.

Généralisé depuis 2004, le dépistage organisé a été choisi sur la seule année 2008 par 2 285 000 femmes. Ce résultat est en grande partie dû à la mobilisation des gynécologues, des médecins traitants et des radiologues.

TAUX DE PARTICIPATION DU DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN ENTRE 2004 ET 2008



+12%
EN 4 ANS

Le dépistage organisé du cancer du sein est aujourd'hui réalisé par plus de la moitié des femmes de 50 à 74 ans.

Base population INSEE - Données InVS.

En 2005, le dépistage organisé a détecté 12 413 cancers du sein. Ce programme permet d'espérer une réduction de la mortalité par cancer du sein de l'ordre de 15 à 20% en France.

Le rôle du gynécologue dans le programme de dépistage organisé du cancer du sein

Prescrire le dépistage organisé :

Le dépistage organisé est un dépistage qui peut se prescrire. Vous pouvez donc être à son initiative.

Cette démarche vous permettra en plus d'être continuellement tenu au courant des résultats.

Adresser à un confrère radiologue :

Le dépistage organisé vous permet également de conseiller un radiologue à vos patientes. Il suffit qu'il soit agréé. La liste des radiologues agréés est disponible auprès de la structure de gestion du dépistage des cancers de votre département.

Vous pouvez adresser toutes les femmes de votre patientèle au même radiologue. Dans le dépistage organisé, une patiente habitant un autre département peut bénéficier d'une mammographie dans votre département.

Donner votre avis sur les mammographies de vos patientes :

Dans le cadre du dépistage organisé, les mammographies jugées normales sont successivement lues par deux radiologues.

Si cette double lecture est un gage de qualité important pour vos patientes, elle ne se soustrait pas à l'avis que vous pouvez donner sur les clichés.

Les clichés sont systématiquement adressés aux patientes. Demandez-leur de vous les apporter lors de la prochaine consultation.

6,7% des cancers détectés lors du dépistage organisé l'ont été grâce à la double lecture.

Source : Dépistage organisé du cancer du sein - Evaluation épidémiologique - Données 2005. InVS.

Accompagner la démarche diagnostique et l'orientation de vos patientes en cas d'anomalie décelée à la mammographie :

En adressant vos patientes au radiologue avec qui vous avez l'habitude de travailler, vous garderez la maîtrise de leur parcours de soins notamment en cas de découverte d'une anomalie.

La mammographie numérique

Le dépistage organisé du cancer du sein s'est adapté aux évolutions technologiques en autorisant la mammographie numérique.

Cette évolution s'est faite sur la base de l'étude DMIST qui montre que les technologies analogique et numérique, dans un contexte de dépistage, ont des performances équivalentes pour permettre de différencier les seins présentant une anomalie et les seins sans anomalie. En conséquence, la Haute Autorité de Santé considère que rien ne s'oppose à l'introduction de la mammographie numérique dans le dépistage organisé.

Interview du Dr Dagousset. Gynécologue médicale libérale. Paris.

Comment prescrivez-vous le dépistage organisé ?

Rien de plus simple, je fais une ordonnance pour une mammographie en précisant «dépistage organisé». Pour mes patientes qui n'ont pas reçu leur prise en charge, je leur conseille de contacter la structure en charge de l'organisation du dépistage dans leur département.

Vers quel radiologue les adressez-vous ?

Vers le radiologue avec lequel j'ai l'habitude de travailler. Il est agréé pour le dépistage organisé, comme la plupart.

Comment suivez-vous vos patientes ? Comment êtes-vous au courant si une anomalie est détectée ?

Dès que le radiologue trouve une anomalie, il m'appelle ; nous discutons de la meilleure décision à prendre pour ma patiente. Si le diagnostic de cancer est confirmé, je l'oriente vers les équipes médicales que je connais.

Certaines de vos patientes réalisent-elles leurs mammographies dans le cadre du dépistage organisé sans vous consulter ?

Oui, mais c'est peu fréquent. Entre 50 et 74 ans, le dépistage du cancer du sein est un sujet abordé systématiquement dans mes consultations. C'est à cette occasion que je leur parle des modalités du dépistage organisé et que je les adresse au radiologue. Pour avoir les clichés à ma disposition, je prends soin de laisser un délai de 15 jours, entre la mammographie et la prochaine consultation ; ce délai étant le temps nécessaire à la seconde lecture.

Qu'est-ce que le dépistage organisé change pour vous ?

Dans ma pratique quotidienne, dépistage organisé ou dépistage individuel ça ne change pas grand-chose ; mais, pour mes patientes, c'est une garantie supplémentaire : en plus de l'avis que je peux avoir sur les clichés, deux radiologues formés spécifiquement lisent leurs mammographies. Si une image est à contrôler, je reçois des rappels jusqu'à ce que la patiente ait réalisé ce contrôle. Enfin, la lettre d'invitation qui est envoyée aux femmes concernées tous les deux ans, leur rappelle la nécessité d'un suivi régulier.

